***NOMBRE DE LICENCE***

*1-Considérant la décision du bureau fédéral du 29-01-2023*

*le nombre des licences amateurs est augmenté de 28 à 30 joueurs*

*Par ailleurs les clubs doivent respecter les dispositions réglementaires régissant le MERCATO*

*A titre de rappel ils ne peuvent libérer que deux joueurs*

*cette mesure prend fin le 20-février 2023*

 *la LRFA*

*2-Les clubs n’ayant pas encore procédé au paiement des droits d’engagement peuvent être autorisés à participer aux compétions, à condition que les autorités de wilaya Monsieur le WALI ou Monsieur le DAL adressent aux ligues avant le 03/10/2019 à 17h un engagement écrit pour la prise en charge des droits d’engagement.*

*2-*